

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1562

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	100 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	100 000 000
<b>TOTAUX</b>	100 000 000	100 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de lutter contre l'immigration de masse et donc contre l'insécurité.

Aujourd'hui, l'explosion de la délinquance en France est causée en grande partie par l'immigration irrégulière. Ce constat ne peut plus être nié.

Ainsi, le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 100 000 000 d'euros pour l'action n° 03 : « Lutte contre

l'immigration irrégulière » du programme n° 303 : « Immigration et asile » et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 11 : « Accueil des étrangers primo-arrivants » du programme n° 104 : « Intégration et accès à la nationalité française ».